



DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

19, Avenue Foch  
BP 3718  
98846 NOUMÉA CEDEX

Le chef de service

Plus que 1 cochon.  
me fait un courrier.  
à

Ouatom-Popidery  
98880 LA FOA

Nouméa le 10 JUIN 2009

N°2009-30708/DENV

*AGC*  
Objet : situation administrative de votre exploitation au regard du titre I du livre IV du code de l'environnement de la province sud - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Monsieur,

Votre élevage de porcs sis à Ouatom-Popidéry, est éventuellement susceptible de relever de la réglementation provinciale relative aux Installations Classées visée ci-dessus.

N'ayant à ce jour aucune information sur votre société au titre des ICPE, je vous invite à me fournir rapidement les informations nécessaires sur le classement éventuel de vos installations.

pourra vous renseigner sur l'application de cette réglementation si vous le souhaitez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de la prévention  
des pollutions et des risques, par  
interim



PJ : délibération n°25/APS du 20 mars 2009 relative au code de l'environnement de la Province Sud